ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA RCSC DE VAILHAUQUES – Modification 1

Le Maire de la Commune de Vailhauquès,

Vu la délibération n°2015/10/01/15 portant règlement intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) de Vailhauquès ;

Vu la délibération n°2014/12/22/19 du Conseil municipal du 22 décembre 2019 relatif à la création d'une réserve communale de sécurité civile (RCSC) ;

Vu l'arrêté en date du 05/05/2026, nommant Monsieur GARCIA Sébastien en qualité de directeur opérationnel de la réserve communale de sécurité civile

ARRÊTÉ

Article 1 : La composition de la liste des bénévoles de la RCSC de la commune de Vailhauques est la suivante:

BERKAT-CASAS Jennifer
BONNEFOI Bruno
CARRIERE Alain
CASAS Leana
CASAS Lily
DOMANIECKI Julien
GARCIA Sébastien
GEORGES HEMAIN Catherine
HEMAIN Jean-Claude
IRIBARNE Maguelone
IRIBARNE Steben
MEDINA Nathan
NOEL Jean-Pierre
RUIZ Sylvain
SANCHEZ Vincent
SAUVAGNAC Laurent
ZORGNIOTTI Axel
ZORGNIOTTI Yannick

Article 2 : Madame la directrice des services et Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et copie en sera adressée à Madame la Préfète de l'Hérault.

Fait à Vailhauquès, le 26/06/2026

Le Maire,
Laurent SAUVAGNAC

MAIRIE DE VAILHAUQUES (34)

Le Maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune : 09 JUIL. 2026
Déposé en préfecture le :
Le Maire,